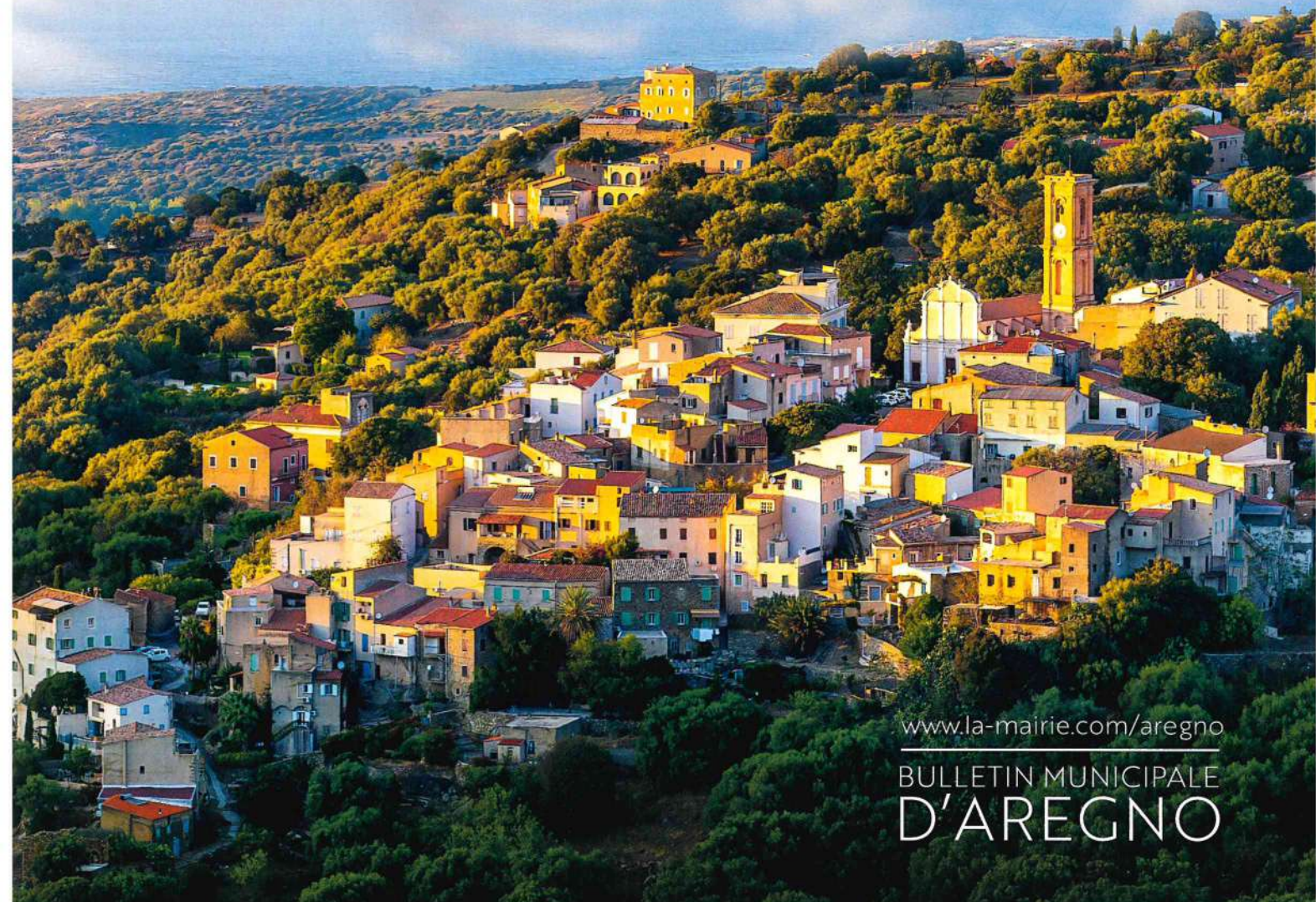


NUTIZIALE

D'AREGNO

01 | 2025



www.la-mairie.com/aregno

BULLETIN MUNICIPALE
D'AREGNO

ÉDITO

DU MAIRE



Cari Arigninchi, Chers amis,

C'est un réel plaisir pour moi, que de pouvoir m'adresser à vous en ce début d'année 2025, afin de vous exprimer mes vœux les meilleurs pour cette nouvelle année, que je vous souhaite être accompagnée d'une excellente santé, remplie de joie et couronnée d'une réussite pleine et entière, de tous les instants.

Que cette année 2025 soit porteuse de bonheur inconditionnel, pour vous et l'ensemble de vos proches, ces êtres qui vous sont importants quotidiennement et pour qui vous appelez constamment le meilleur.

Mais surtout prioritairement, une excellente santé, voici ce que je vous souhaite, ce que je nous souhaite collectivement, par-dessus tout.

Je vous annonçais, à l'occasion de mon allocution de présentation des vœux de l'an dernier, que 2024 aurait été la concrétisation de bon nombre de dossiers, et je suis extrêmement heureux de vous écrire aujourd'hui, fort de la réalisation de ces projets, de ces très nombreux projets, tant l'année écoulée a été hautement riche en aboutissement de dossiers.

Une liste exhaustive de ces accomplissements vous est dressée au sein même de ce bulletin municipal, qui retrace donc, toute l'action de notre équipe dont j'ai l'honneur d'en être le premier représentant, en abordant fièrement la fabuleuse continuation de réfection de nos ruelles qui se terminera cette année par de nouvelles réalisations, l'extension de notre

cimetière, la réhabilitation des horloges du clocher de l'église Sant Antone Abbate, le merveilleux outil que représente le bureau d'information touristique qui m'était si cher ou encore notre participation à l'émission des villages préférés des français visionnée par des millions de téléspectateurs.

Une année riche, très riche en termes de réalisations qui vous sont présentées.

Aregnu poursuit son développement certain, sa transformation évidente, comme je m'y étais engagé lors de ma prise de fonction, observant ainsi une merveilleuse réussite.

2025, sera dans la lignée de cela, le plan de marche de notre mandature, celui affiché, que j'avais préalablement défini, est plus qu'atteint et le temps du bilan que l'on peut d'ores et déjà caractériser comme étant une grande réussite viendra très prochainement.

Un passé rempli d'un travail important accompli et un horizon fait d'investissements importants, je peux vous le certifier.

Je vous souhaite une très bonne année.

Bien amicalement.

Pace è salute à tutti.

**Le Maire
David CALASSA**

RÉALISATIONS TRAVAGLI FATTI IN 2024 DE L'ANNÉE ÉCOULÉE

ACCES PMR – PLAGE D'AREGNO

La commune s'est engagée à travailler avec l'Office de Tourisme Intercommunal Calvi-Balagne sur les valeurs d'inclusion en rendant accessible une partie de sa plage aux PMR.

Au préalable, un diagnostic a été établi en collaboration avec CAP CORSE HANDICAP en la personne de son président Éric Valery afin de définir quelles parties de la plage pouvaient être retenues pour une installation des équipements.

Ainsi, la commune a été dotée de deux types d'équipements : un fauteuil flottant type Mobi-Chair permettant la baignade et un tapis Mobi-mat facilitant la mise à l'eau sont disponibles depuis le 19 juin sur la plage d'Aregno.

Des panneaux explicatifs relatifs à l'utilisation des matériels ont été installés à proximité.

Ce projet a pu voir le jour grâce à l'implication de la commune et a été conjointement financé par l'Office de Tourisme Calvi-Balagne et l'Agence du Tourisme de la Corse - ATC.



REFECTION DES RUELLES DU HAMEAU DE TORRE

Après trois mois de travaux, le chantier de réfection des ruelles du hameau de Torre a été réceptionné le vendredi 26 avril.

Réalisés pour un montant de **140 000 € TTC** investis par la commune, ingénierie comprise, ces travaux consistaient en la réfection des ruelles en béton teinté, en l'exécution d'escaliers en pierre et en la restauration de canalisation d'eau potable lorsque cela était nécessaire.

Une véritable nouvelle réussite, dont le conseil municipal peut se targuer d'avoir effectué.

Un embellissement pour ce hameau que je vous invite à visiter sans tarder.



RÉALISATIONS TRAVAGLI FATTI IN 2024 DE L'ANNÉE ÉCOULÉE

BUREAU D'INFORMATION TOURISTIQUE

C'est avec une immense joie et une grande fierté que j'ai procédé, le 24 avril, à l'inauguration du bureau d'information touristique d'Aregno.

En compagnie du président de la communauté de communes de Calvi-Balagne François Marie Marchetti, avec qui nous avons porté conjointement le projet, et du président de l'Office du tourisme intercommunal de Calvi-Balagne Jean-Baptiste Ceccaldi avec qui nous serons associés pour le fonctionnement de cet outil à vocation intercommunal.

Lieu singulier de par son architecture et son fort caractère patrimonial car étant situé en plein cœur de l'ancien moulin appartenant à la commune, sa réhabilitation et sa mise en valeur font d'ores et déjà l'unanimité parmi les élus de la commune et de la communauté de communes de Calvi-Balagne qui ont participé à l'inauguration.

Ce fabuleux projet a pu voir le jour après des années de travail méticuleusement effectué. Il s'agit en effet d'un projet que je porte depuis de nombreuses années et pouvoir admirer la beauté de cet endroit, maintenant que les travaux et son aménagement sont terminés, m'engouaillit au plus haut point.

Cela constitue une formidable nouvelle pour notre commune que de détenir, dorénavant, un tel outil, qui sera proposé à l'ensemble de notre population et aux visiteurs.

Encore une magnifique réalisation, aussi importante que symbolique, accomplie par notre équipe municipale qui, je l'espère, ravira le plus grand nombre.

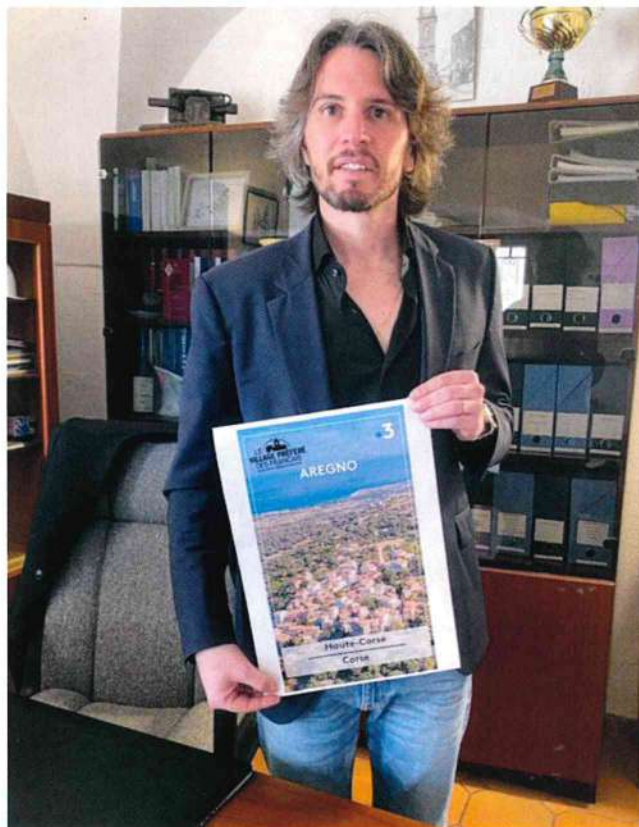


LE VILLAGE PREFERE DES FRANCAIS

Quelle immense fierté d'avoir pu proposer notre commune et d'avoir, in fine, accédé à ce programme qui nous aura donné l'occasion de promouvoir notre merveilleux territoire.

Ceci a constitué, pour notre commune, une formidable vitrine et une fabuleuse promotion des nombreux atouts que compte notre village, notamment en termes de patrimoine, bâti, culturel et culinaire.

Notre participation à cette émission sera toujours considérée, à n'en pas douter, comme une très grande victoire, et nous devons nous en féliciter collectivement.



TRAVAUX D'AMMENAGEMENT DU GARAGE COMMUNAL

Des travaux de réaménagement du garage communal permettant de pouvoir entreposer le nouveau matériel de décoration de Noël acquis par la commune ont été réalisés par l'entreprise de **FPA CONCEPT**, faisant apparaître un montant de dépenses à entreprendre de **9 438 € hors taxes soit 10 381.80 € TTC**.

BORNE IRVE

Courant 2021, suite à une procédure d'appel d'offre, le Pays de Balagne a procédé à notre demande à l'installation d'une borne électrique de recharge des véhicules (IRVE), stretta di U Cannone, permettant la recharge simultanée de deux véhicules.

Afin que cette borne puisse être exploitée une convention avec l'entreprise DRIVECO, pour la mise en service, avec contrat de supervision, exploitation et maintenance, a été signée.

La grille tarifaire suivante, composée d'un prix forfaitaire, auquel s'ajoute un prix variable pour chaque session de recharge sera ainsi appliquée.

Reference tarif avec frais d'occupation poste recharge	Prix de recharge		Frais d'occupation après la fin de recharge		Période de grâce
	HT/KWh	TTC/KWh	HT/KWh	TTC/KWh	
Drv-energy-7	HT/KWh	TTC/KWh	HT/KWh	TTC/KWh	Minutes
	0.41	0.49	0.17	0.20	15

RÉALISATIONS TRAVAGLII FATTI IN 2024 DE L'ANNÉE ÉCOULÉE

RÉHABILITATION DES RUELLES STRETTA DIRITA ET STRETTA DI E LOGHJE

Comme je vous l'annonçais il y a de cela quelques mois, le programme de réhabilitation de nos ruelles se poursuit.

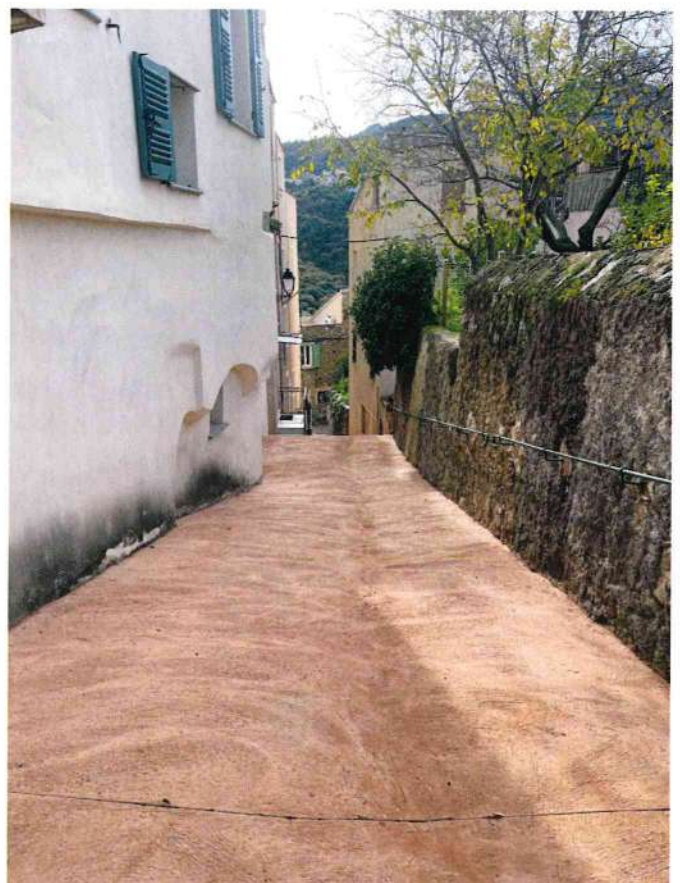
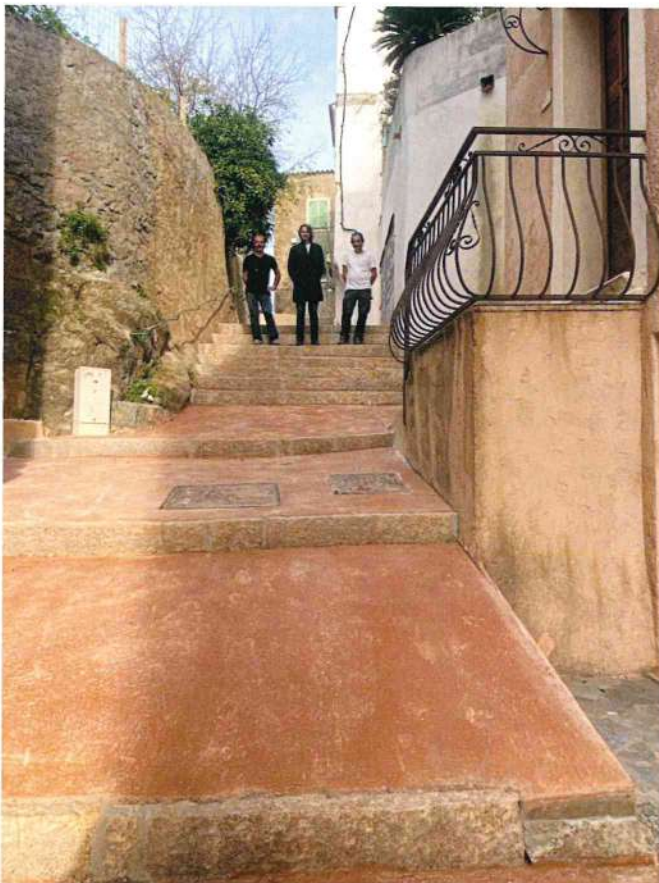
C'est ainsi que les ruelles dites « stretta diritta » ainsi que « stretta di a loghja », situées au centre-bourg, ont été totalement réfectionnées au terme de 2 mois de travaux.

En effet, ce projet effectué par la société **Beveraggi-Terraco**, ayant remporté préalablement le marché eu égard à l'appel d'offre lancé, est désormais terminé pour notre plus grand plaisir de même que celui des riverains.

Une enveloppe de quelques **80 000€ TTC** aura été nécessaire pour la bonne tenue de ce dossier, ceci financé par la commune.

Je ne cache pas ma grande satisfaction quant à la réalisation de ce projet qui démontre une fois de plus les grandes actions dirigées par notre équipe afin, d'une part, d'apporter toujours une amélioration du cadre de vie à nos administrés, puis, d'autre part de faire observer un développement certain à notre commune.

Une belle réalisation qui vient clôturer une année riche en investissements.



RÉALISATIONS TRAVAGLI FATTI IN 2024 DE L'ANNÉE ÉCOULÉE

PETITS TRAVAUX DE RAFRAICHISSEMENT DE LA MAIRIE

Les services techniques de la commune ont procédé à la réalisation de petits travaux de rafraichissement des locaux de la mairie. Les locaux ont été repeints, les luminaires changés et certains espaces réaménagés, tout ceci parfaitement exécuté par deux employés du service techniques en charge de ces transformations.

CONVENTION AVEC LA POSTE

Une nouvelle convention, d'une durée de 6 ans, a été signée entre la poste et la commune afin de maintenir ce service de proximité sur le territoire, très important pour la vie de notre village.

BASE D'ADRESSE LOCALE

La création des voies et des adresses de référence est du ressort des communes.

Cette démarche a pour but la normalisation des adresses nationales, particulièrement approximative dans les petites communes.

Une Base d'Adresse Locale, qui regroupe toutes les adresses de la commune, doit être créée, publiée et éditée dans la Base Adresse Nationale.

Pour ce faire, un recensement de la toponymie locale en langue corse, des lieudits et des quartiers doit être effectué et renseigné dans un fichier contenant toutes les adresses géolocalisées avec le nom des voies et le numéro des habitations.

Ce document vise à garantir une meilleure prise en compte des adresses dans les différents systèmes d'informations des acteurs, qu'ils soient publics ou privés.

Les systèmes d'information nationaux ainsi que les services de secours sont connectés à la Base Adresse Nationale.

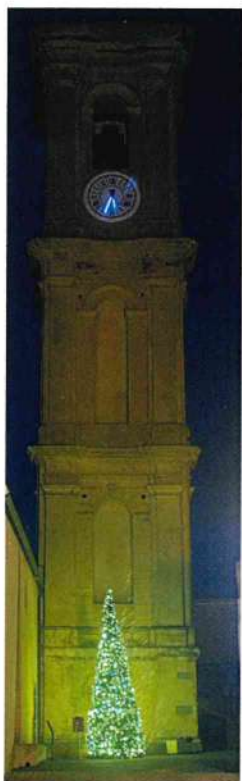
Les entreprises chargées du déploiement de la fibre optique utilisent également cet outil pour localiser de façon précise les demandes de branchements.

La BAL constitue la méthode directe de transmission des adresses aux administrations, conformément à la loi (Loi pour une République Numérique).

Une fois ce travail de recensement toponymique réalisé, accompagné d'un fichier classant par voie les habitations et leurs assignant un numéro et un point GPS exclusif, une production de plaques respectant la toponymie locale sera commandée. Celles-ci seront apposées sur les lieux appropriés afin de permettre de maintenir leur usage et leur sauvegarde dans la mémoire collective.

La société Pichjulellu est en charge de l'accompagnement de la commune dans de la réalisation de cette base d'adresse locale pour un montant de 7 200 € hors taxes soit 8 640 € TTC.

RÉALISATIONS TRAVAGLII FATTI IN 2024 DE L'ANNÉE ÉCOULÉE



HORLOGES ET CADRANS DE L'ÉGLISE

Je suis très heureux d'avoir pu procéder à la remise en état des horloges et cadrans de notre clocher de l'église Sant'Antone Abbate.

Ces travaux réalisés par la **société U Campanile** ont consisté au remplacement des horloges et cadrans en intégrant un système d'éclairage des aiguilles, afin d'être en capacité de contempler l'ouvrage aussi bien de jour que de nuit.

Le marché, financé par la commune, aura nécessité la mobilisation de la somme de **13 233 € TTC**, provenant de notre budget investissement.

Une réalisation très attendue que nous avons à cœur d'effectuer.

DON DE LA FAMILLE EPELBAUM

À l'occasion de la Commémoration nationale de l'Armistice du 8 mai, la commune a eu le plaisir de recevoir monsieur et madame Epelbaum dont la famille avait trouvé refuge dans notre village.

Suite à cette cérémonie, la municipalité a eu l'agréable surprise de recevoir un don de 6000€ émanant de la famille Epelbaum.

DIAGNOSTIQUE ECLAIRAGE

Afin de réaliser un diagnostic précis des travaux de rénovation de l'ensemble de son parc d'éclairage public vieillissant et vétuste, la commune avait lancé une procédure de consultation auprès de six cabinets d'études, sous forme d'appel d'offres restreint.

À l'issue de cette consultation, le cabinet **Process environnement** s'est vu attribuer le marché pour un montant de **9 700€ Hors taxes soit 11 640€ TTC**.

Le diagnostic de notre parc d'éclairage public a été ainsi réalisé et les conclusions rendues, ce qui nous permettra d'engager très prochainement les travaux que nous projetons.

MISE EN SECURITE PONT CANTARETTU

Suite aux constatations du Cerema d'un défaut majeur sur la structure du pont qui surplombe le ruisseau de Teghiella, des mesures de sécurité immédiate ont été prises conformément au rapport précité : fermeture de l'ouvrage à la circulation avec mise en place d'un empêchement physique de circuler sur l'ouvrage.

Un moratoire avec les communes limitrophes de même que le CEREMA devra avoir lieu afin d'identifier les travaux à réaliser.

EXTENSION DU CIMETIERE ET REGLEMENT INTERIEUR DU CIMETIERE

Soucieux de pouvoir répondre favorablement aux différentes sollicitations d'emplacement funéraire, et considérant l'espace en situation de saturation depuis de nombreux mois, sur ma proposition, le conseil municipal a décidé d'entreprendre des travaux d'extension de notre cimetière communal sur la partie restante de la propriété.

Aussi, ces travaux démarrés au mois de septembre, auront duré environ 5 semaines pour une réception du marché réalisée fin novembre.

Conduit avec brio par la **société CRTP**, cela nous permet, de pouvoir disposer de nouveaux emplacements à proposer à notre population.



Un budget de **20 900 € TTC** a été consenti par la municipalité afin de mener à bien ces travaux.

Pour en assurer le bon fonctionnement, le règlement intérieur du cimetière communal a été adopté en conseil municipal le **15 novembre 2024**. Ce règlement a pour but de déterminer les droits et les obligations de chacun en matière d'hygiène, de salubrité, de sécurité, la décence et enfin de bon ordre.

Le document est consultable dans son intégralité auprès des services administratifs de la mairie.

Article 1. Acquisition des concessions.

Les personnes désirant obtenir une concession dans le cimetière communale devront adresser leur demande à Monsieur le Maire d'Aregno.

Article 2. Droit à inhumation.

La sépulture dans le cimetière communale est due aux personnes domiciliées sur le territoire de la commune et aux personnes ayant droit à l'inhumation dans une sépulture de famille.

Article 3. Affectation et choix des emplacements.

Les emplacements réservés aux sépultures sont désignés par Monsieur le Maire.

Les concessions sont perpétuelles.

Le titulaire de la concession devra se rapprocher des services techniques de la mairie afin de localiser ledit emplacement.

Article 4. Règlement de la concession.

Le montant total, majoré des frais d'enregistrement, sera versé au moment de la souscription, en une seule fois, par chèque bancaire ou postal, libellé à l'ordre du Trésor Public.

Prix au m² : 70€ (Hors frais d'enregistrement)

Soit 210€ pour une concession de 3 m² et 420€ pour une concession de 6 m²

Article 5. Constructions des caveaux.

Le concessionnaire dispose de 6 mois, à compter de la notification d'attribution, pour réaliser la dalle qui accueillera l'ouvrage. Sans travaux de semelle de fondation dans les délais impartis la commune se réserve le droit de récupérer le terrain octroyé sans aucun défraiement ni dédommagement

TRAVAUX ET TRAVAGLII È STUDI ÉTUDE EN COURS

PROCEDURES JUDICIAIRES EN COURS

1. Affaire Commune d'Aregno, ralentisseurs.

Les conclusions de la commune, de même que celle de la demanderesse, ont été rendues en toute fin d'année. Le jugement devrait pouvoir se tenir au cours de l'année 2025. La commune, par la voix de son Maire, défend ses intérêts dans un dossier où plusieurs centaines de milliers d'euros sont réclamés à notre commune.

2. Etablissement l'Escale / Commune d'Aregno

L'ordonnance du 19 juin 2024, dans sa conclusion, **déboute la SARL L'ESCALE PLAGE de sa demande de travaux au titre d'un dommage imminent**, la commune a donc été mise hors de cause par rapport à cette assignation et enfin ordonne une expertise judiciaire des désordres affectant l'ensemble des biens loués par la SARL L'ESCALE PLAGE, situé sur le territoire de la Commune d'Aregno, conformément à ce que la commune réclamait.

La commune a donc remporté cette affaire.

Jean-Marc MARIANI, expert près la Cour d'appel de Bastia, est diligenté pour réaliser cette expertise judiciaire.

AIRE DE JEUX

Par délibération du 30 juillet 2020, le conseil municipal avait entériné l'opération de création d'une aire de jeux visant à combler la carence d'espace de jeux sur l'espace communal.

Un projet avait déjà été commandé puis abandonné au regard des fonds beaucoup trop onéreux qu'il fallait investir.

Après une étude de terrain très approfondie, un endroit qui pourrait aisément correspondre, et ce en tous points, à l'implantation de cette structure se trouve être au niveau dudit square San Martino au hameau de Praoli, au sein d'une parcelle appartenant à la commune et cadastrée sous le numéro B 88.

Afin de constituer un dossier complet dans le but de procéder aux travaux, l'offre émise par la **société URBALINEA Madame Laberrenne Marine** a été retenue. Cette proposition est constituée d'un avant-projet, intégrant également un suivi, regardant l'assistance à maîtrise d'œuvre, d'un montant des dépenses à engager de **6 250 € hors taxes soit 7 500 € TTC.**



TRAVAUX ET TRAVAGLII È STUDI ÉTUDE EN COURS

REFECTION DE LA RUELLE RELIANT CELLE DITE « A CULUMBAGHJA » A CELLE DITE « U FONDU »

Le programme de réfection des ruelles du centre bourg, décidé par le conseil municipal est en cours de réalisation, et effectué, par tranche, prenant en considération notamment le degré de dégradation des ruelles.

Le prochain axe concerné par ces réhabilitations est :

La ruelle reliant celle dite « a culumbaghja » a celle dite « u fondu » pour un montant estimé à **56 851 € hors taxes soit 63 152,70 € T.T.C.**



REFECTION DE LA RUELLE « STRETTA DI A VECHJA POSTA »

Ces travaux constituent la dernière tranche de réfection des ruelles du centre bourg.

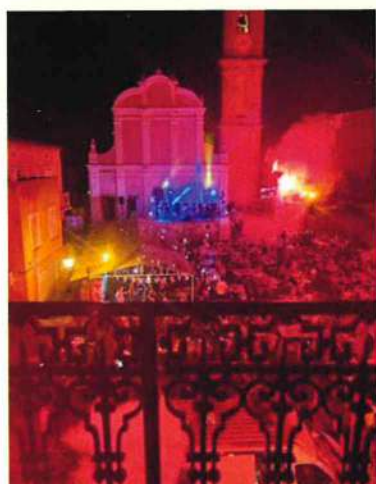
A ces fins, l'estimatif des travaux à engager se porte à **87 736 € hors taxes soit 97 307.20€ T.T.C.**

Ces travaux devraient intervenir en toute fin d'année 2025.

VIVRE À CAMPÀ IN AREGNU AREGNO



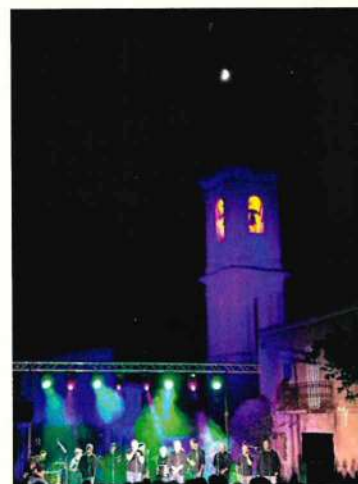
Foire de l'amandier 2024



Foire de l'amandier 2024



Inauguration du U Aregno



Concert groupe l'Argusci



Concours de pétanque

VIVRE À CAMPÀ IN AREGNO AREGNO



Galette des rois



Voeux du Maire



Distribution de clémentines



Noël de la Mairie



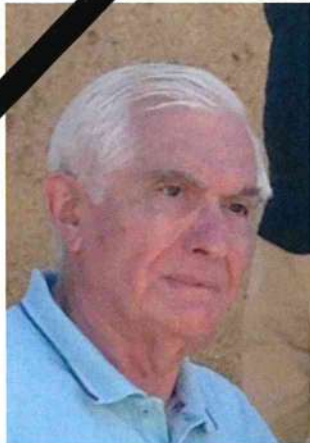
Noël Associu per Aregnu



Saint Antoine



VIVRE À CAMPÀ IN AREGNU AREGNO



DISPARITION DE L'ANCIEN MAIRE CLAUDE IMPERIALI

Notre ami, Claude Imperiali, ancien maire d'Aregnu, mandat qu'il exerça durant 31 années est décédé le 18 octobre dernier.

Claude Imperiali, élu maire en 1983, n'aura eu de cesse de servir sa commune, son village, sa population avec passion, abnégation et grande dévotion, vouant un amour indéfectible pour son territoire.

Homme de dossier, de terrain, d'une haute qualité connue et reconnue de tous, tant sur le plan politique que professionnel, Claude aura marqué de son empreinte toutes les institutions au sein desquelles il aura œuvré, avec élégance et brio.

C'est une grande, une très grande figure de notre village qui nous a quitté hier et qui laissera, assurément, un vide considérable parmi nous.

O Sgiò merre ripusate in Santa Pace à fianc' à tutti i vostri.

CONCOURS D'ILLUMINATIONS DE NOËL

Le, dorénavant traditionnel, concours des illuminations de Noël qui s'est encore produit cette année a de nouveau été une formidable réussite.

Réuni en date du 23 décembre dernier, le jury préalablement constitué, et après un travail minutieux effectué auprès de chaque participant déclaré puis autour de la table des délibérations en salle de réunion afin de procéder au décompte des votes, a déclaré les lauréats suivants :

- 1^{er} lot décerné à Valérie Maltese.
- 2^{ème} lot attribué à Francesca Maria Mariani.
- 3^{ème} lot délivré à Thierry Tealdi.

Je tiens à renouveler toutes mes félicitations pour les magnifiques décorations présentées et à envoyer un grand bravo à l'ensemble des participants pour leurs efforts et contributions consentis, afin de rendre ces instants de festivités encore plus magique.

Merci à toutes et à tous pour votre adhésion et à l'année prochaine.



VIVRE À CAMPÀ IN AREGNU AREGNO

ETAT CIVIL

NAISSANCES

CASTELLANI Anna-Dea

CARLOTTI VIARO
Ange-François

TEALDI Livia

DÉCÈS

ANFRIANI Marie Brigitte

FILEMONOW Josef

CALASSA Antoinette

GENUINI Gaston

IMPERIALI Claude

GIACOMONI Dominique

MARIAGES

LAMBRON Laurine
& ANFRIANI Augustin
conjointement célébré en mairie de Calvi
avec le Maire Ange Santini

MARCELLI Anne-Laure
& ROLLIN Sébastien

URSO Jennifer
& DE PERETTI Marc-Antoine

LAURÉATS

DIPLÔME NATIONAL DU BREVET

RICCO Giulia

PAOLI Anton

DELAVIGNE Noa

HAZIANE Noha

BACCALAURÉAT

SPESSIVTZEFF Lola
(Mention Très bien)

COSTA Marie
(Mention Bien)

ALLEGRIANI CASSANDRA
(Mention Assez Bien)

AOULAD SONIA
(Mention Assez Bien)

NEGRETTI ANTOINE
(Mention Assez Bien)

HAZIANE Yanis
(Mention Assez Bien)

A ce titre le maire et le conseil municipal tiennent à renouveler leurs félicitations aux lauréats ainsi qu'à leurs familles respectives.

URBANISME

NOMBRE DE DEMANDE DÉPOSÉE EN 2022

Certificat d'urbanisme 23


Déclaration préalable 17

Permis de construire 10

Total 50

INFOS PRATIQUES

Les services administratifs de la mairie sont ouverts
du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h30.
105, Piazza Sant Antone Abbate - 20220 Aregno
Tel : 04 95 61 70 34
Fax : 09 70 06 13 98
Mail : mairie.aregno@orange.fr

 Mairie d'Aregno/Casa Cumuna d'Aregno

L'agence postale communale est ouverte le
du lundi, au vendredi de 8h30 à 12h30
105, Piazza Sant Antone Abbate - 20220 Aregno
04 95 61 70 00

COMPOSITION DU CONSEIL MUNICIPAL



Le Maire, David CALASSA

2^{ème} vice-président de la communauté
de communes Calvi-Balagne
Délégué au SIVU d'assainissement

ADJOINTS



Premier adjoint, Pierre NEGRETTI

Délégué au développement du littoral et à la gestion du domaine communal, au tourisme, à l'état civil, à la gestion du personnel communal ;
Conseiller communal suppléant à la communauté de commune Calvi Balagne ; Membre de la commission urbanisme.



Deuxième adjoint, Frédéric FONDACCI

Délégué aux travaux publics, à l'urbanisme à la voirie communal et au cadastre ;
Membre de la commission d'appel d'offre
Membre de la commission urbanisme



Troisième adjoint, Laetizia Castellani

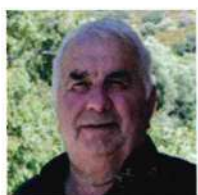
Déléguée aux affaires culturelles, à l'environnement, aux affaires scolaires et au patrimoine ;
Membre de la commission urbanisme ;
Caisse des écoles



Quatrième adjoint, Elodie CARLOTTI

Déléguée au Sivu
Déléguée au Sivos

MUNICIPAUX



Jacques ANDREANI Rattaché au quatrième adjoint

Commission de contrôle élection
CCAS
Commission urbanisme



Léon ANDREANI Rattaché au troisième adjoint

Commission d'appel d'offre



Antoine-François ANFRIANI Délégué au syndicat d'électrification, rattaché au premier adjoint

Syndicat d'électrification
SIVOS
Commission urbanisme
Correspondant défense



Serge ANFRIANI Rattaché au quatrième adjoint

SIVU
CCAS
Commission d'appel d'offre



Jean-Etienne ANTONINI Rattaché au quatrième adjoint

CCAS
Commission d'appel d'offre



Joanne CARLI, Présidente du SIVOS Rattachée au troisième adjoint



Pascal CARLOTTI Délégué au SIVU Rattaché au deuxième adjoint

SIVU, rattaché au deuxième adjoint
Commission d'appel d'offre
Commission urbanisme



Nathalie CASTELLANI Rattachée au troisième adjoint

SIVOS
Caisse des écoles
Commission urbanisme



François MARIANI Rattaché au deuxième adjoint,

Syndicat d'électrification
CCAS
Commission d'appel d'offre
Commission urbanisme
Correspondant secours et sécurité

Le maire informe la population de la mise en place de permanences assurées par le maire et ses adjoints la première semaine de chaque mois. Les jours et horaires de réception du public sont consultables en mairie.